

Règlement intérieur du GEM TSA 03

1. Introduction

Qu'est-ce que le GEM ?

 C'est une association (groupe de personnes), sans but lucratif (on ne cherche pas à gagner de l'argent).

 Nom complet : GEM TSA 03 – Le Beau Soleil.

 Nom court : GEMTSA03.

 C'est un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) : un groupe de personnes qui partage des particularités ou handicaps proches et qui s'entraident.

 Il est situé à Moulins, dans l'Allier (03).

Qu'est-ce qu'on fait ?

 C'est un lieu où chacun est accueilli, écouté et soutenu.

 On peut y partager son vécu, se faire des amis, participer à la vie du groupe et prendre confiance en soi.

 C'est un lieu où on s'amuse et on passe des bons moments.

 Les adhérents (personnes inscrites) proposent et organisent les projets. Chacun peut donner son avis.

Les valeurs du GEM sont :

-  **Entraide** : S'aider les uns les autres. Chacun peut donner et recevoir de l'aide.
-  **Liberté de choix** : Pouvoir décider soi-même ce que l'on veut faire, sans être obligé.
-  **Autonomie** : Être capable de faire des choses par soi-même et de prendre ses propres décisions.
-  **Solidarité** : Se soutenir entre personnes, partager les difficultés et les réussites ensemble.
-  **Inclusion** : Accueillir tout le monde, avec ses différences, et permettre à chacun de participer.
-  **Bienveillance** : Avoir une attitude positive, respectueuse et attentionnée envers les autres.
-  **Reconnaissance des compétences de chacun** : Voir et valoriser ce que chaque personne sait faire, même si c'est différent des autres.

2. Adhésion

Qui peut venir ?

 Il faut être adulte (18 ans ou plus) et savoir se débrouiller seul.

 On vient au GEM si on a un handicap ou une particularité (différence).

Le GEM TSA 03 est fait pour :

-  Les personnes avec un trouble du spectre de l'autisme (autisme).
-  Les personnes avec des traits autistiques (timidité, anxiété, hypersensibilité, mutisme, peur des lieux publics...).
-  Les personnes neuroatypiques (qui ressentent ou pensent différemment).

 Pas besoin de diagnostic : il suffit de se reconnaître dans ces particularités, ou dans des situations proches.

Pourquoi venir ?

-  Pour être aidé.
-  Pour aider les autres, selon ses capacités.
-  Pour ne plus être seul et partager des moments sympas.

Comment être adhérent (faire partie du GEM) ?

 Avant d'adhérer, chacun passe une période de découverte comme visiteur.

Pour devenir adhérent, il faut :

-  Demander au Bureau (les responsables du GEM).
-  Remplir un bulletin d'adhésion (un papier avec ses renseignements).
-  Payer une participation financière.

 L'adhésion dure 1 an et peut être renouvelée chaque année au 1^{er} janvier.

3. Fonctionnement

 Le GEM n'est pas un hôpital et il n'y a pas de docteur.

 Il y a un cahier de présence : chacun écrit son nom quand il vient.

 Il y a un programme des activités. Chacun peut proposer des idées. La participation est libre, mais il est mieux de  venir à l'heure et tenir sa parole.

 Certaines activités peuvent coûter de l'argent.

 Chacun est responsable de sa sécurité et doit respecter les règles.

 L'animateur aide à organiser et anime le groupe.

 Les adhérents aident à ranger et entretenir le local.

 Le matériel et  le véhicule doivent être utilisés avec soin et selon les règles.

-  On ne doit pas emmener le matériel hors du GEM sans autorisation.
-  Si on casse volontairement, on doit réparer ou rembourser (payer).

4. Ouverture

 Les adhérents peuvent venir pendant les horaires d'ouverture.

 Le local peut être fermé en cas d'activité en dehors du local.

 Horaires normaux :

- Mardi → Vendredi : 10h – 18h
- Deux samedis par mois : 10h – 16h
- Lundi : 10h – 18h (si le samedi est fermé)

 Les horaires peuvent être changés.

 Le local peut être ouvert par :

- L'animateur pendant les horaires habituels.
- Le Bureau ou les personnes qui ont la permission du Bureau.

5. Droits et devoirs

Droits

-  Être accueilli avec respect et gentillesse.
-  Pouvoir s'exprimer librement.
-  Participer aux activités et proposer des idées.
-  Donner son avis aux réunions.

Devoirs

-  Avoir une attitude respectueuse.
-  Garder les échanges personnels secrets.
-  Prendre soin du matériel et aider au rangement.
-  Respecter sécurité, horaires et voisinage.
-  Avoir une bonne hygiène pour être avec les autres.
-  Porter des vêtements adaptés pour être avec les autres (ne pas être torse nu).
-  Donner son avis avec respect.
-  Interdit : drogues, fumer/vapoter dedans, violence, faire exprès de nuire au GEM.
-  Musique avec casque sauf activité prévue.

Accompagnement

-  Un adhérent peut venir avec une personne, sous sa responsabilité. Cette personne doit respecter le règlement intérieur et dire qu'elle est là. On ne doit pas emmener n'importe qui.
-  Mineurs et animaux possibles avec la permission du Bureau. Les animaux restent sous la responsabilité de leur maître.

6. Assemblée générale

-  L'Assemblée générale est une grande réunion de toutes les personnes qui vont au GEM.
-  Elle a lieu une fois par an (mai ou juin).
-  Tous les adhérents à jour de cotisation (somme à payer) peuvent participer.
-  On se retrouve pour donner son avis, voter pour les responsables et décider ensemble.
-  Les adhérents reçoivent une lettre ou message pour être invité à l'Assemblée, au moins 15 jours avant.
-  Les invités peuvent venir, mais ils ne votent pas.
-  Les décisions sont prises si la plupart des adhérents présents sont d'accord.
-  Un compte-rendu écrit (texte qui explique ce qui s'est décidé) est rédigé et disponible pour les adhérents.

7. Conseil d'administration

-  C'est un groupe de responsables qui prend les décisions importantes pour la vie du GEM.
-  Il représente les adhérents et agit pour le bien de tous.
-  Il décide des grands achats, ou quand on donne beaucoup d'argent.
-  Les réunions peuvent être ouvertes aux adhérents, mais sans droit de vote.
-  Certains sujets peuvent être discutés en privé pour garder les choses secrètes.
-  Les réunions sont organisées par le Président, avec les autres membres du Conseil.
-  Quand un membre quitte sa fonction, il doit rendre le matériel, les documents et les mots de passe.

8. Bureau

Rôle du Bureau

-  Le Bureau gère la vie de tous les jours du GEM.
-  Il applique les décisions du Conseil d'administration.
-  Il s'occupe des dépenses et du bon fonctionnement.

Composition du Bureau

-  Le Bureau est élu par le Conseil d'administration.
-  Il comprend au minimum un Président et un Trésorier.
-  Le Président dirige le GEM et signe les papiers.
-  Le Secrétaire écrit ce qui se passe lors de réunions et s'occupe des papiers importants.
-  Le Trésorier gère l'argent et explique comment est utilisé l'argent du GEM aux adhérents.
-  Des adjoints (personnes qui aident) peuvent aider (Vice-Président, Secrétaire adjoint, Trésorier adjoint).
-  Si un membre s'absente longtemps, un remplaçant provisoire (temporaire) peut être nommé.

9. Règlement intérieur et modifications

Application du règlement

-  Le règlement complète les statuts (les grandes règles de l'association).
-  Il s'applique à toutes les personnes du GEM.
-  Il s'applique dans le local, dehors et sur internet (messages, appels, réseaux sociaux).

Modification du règlement

-  Le Conseil d'administration écrit ou change le règlement.
-  Il doit être accepté par la prochaine Assemblée générale quand il est modifié.
-  Les adhérents peuvent donner leur avis.

Cas non prévus

-  Si une situation n'est pas prévue (non écrite dans le règlement), le Conseil décide pour le bien de tous.

10. Sanctions et procédures

-  Chacun doit respecter le règlement et les autres.
-  L'animateur aide à calmer les tensions.
-  Si les règles ne sont pas respectées, le Conseil d'administration intervient.
-  Les sanctions (punitions) peuvent être : rappel, suspension (interdiction de venir pendant un temps), ou exclusion (ne plus pouvoir venir au GEM).
-  Avant la décision, la personne peut parler et être accompagnée.
-  Le dialogue et la médiation (discussion, parler) sont utilisés pour trouver une solution.
-  Les décisions doivent rester justes et adaptées (correspondre à la situation).
-  La sanction est expliquée et peut être changée si la situation évolue.
-  Une personne qui met les autres en danger doit quitter le local tout de suite pour protéger le groupe.
-  Le Conseil d'administration regarde rapidement la situation et décide de la suite.

11. Protection des données personnelles

-  Le GEM garde quelques informations personnelles (renseignements sur la personne) pour fonctionner.
-  Ces informations sont secrètes et protégées.
-  Elles sont données à d'autres seulement si la loi l'oblige.
-  Chaque personne peut voir, corriger ou supprimer (effacer) ses données.
-  Si des données importantes (informations nécessaires pour être membre) sont supprimées, la personne ne peut plus être membre.
-  Certaines données doivent rester (par exemple : décisions, responsabilités des élus).
-  Les données sont gardées seulement le temps nécessaire ou plus longtemps si la loi l'oblige.